



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence  
DM/RPO/JP 67-13  
Mandature 2010 – 2015  
Bureau 2010-2015/2013/19

**PROCES VERBAL N° 2010-2015/2013-19.  
BUREAU DU 24 AVRIL 2013**

Sur convocation de Monsieur MOULARD, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le mercredi 24 avril 2013 à 13h00 à la CMA 76, 135 Bd de l'Europe 76100 Rouen.

**L'ordre du jour :**

**Préliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 27/03/13.**

**LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU QUI S'EST TENUE LE 27 MARS 2013 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU**

**Point ajouté en séance : débriefing de l'assemblée générale du 24/04/13 matin.**

*Point non soumis au vote.*

**I/ PRESENTATION DU PLAN REDRESSEMENT DE LA CMA 76.**

**Point n° 1 : Présentation du plan pluriannuel de redressement de la CMA 76.**

*Il est précisé que le plan sera présenté par le Secrétaire général RUCHENSTAIN, Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE du service de la performance économique et financière, Agnès RIMBERT et Carine BARE du service ressources humaines.*

*Un document personnalisé et confidentiel sera remis en séance.*

*Il ne sera procédé à aucun vote lors de ce bureau. L'adoption formelle du plan de redressement sera soumise au vote du prochain bureau durant la première quinzaine du mois de mai 2013, en même temps que le budget prévisionnel 2013 et le budget réalisé 2012.*

*Ce point est non soumis au vote.*

## II/ MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE REDRESSEMENT.

Point n°2 : Proposition de désaffectation du service public ou de l'usage direct du public des locaux suivants : local de 200 m<sup>2</sup> du 2<sup>e</sup> étage, identifié sur le plan du document n°3, dont la CMA 76 est propriétaire, situés au 135, bd de l'Europe – 76100 ROUEN ainsi que les emplacements de parking correspondant au lot 45 du parking de l'immeuble et aux numéros 234 et 235 sis 24 rue des Murs St Yon à ROUEN. La date de prise d'effet, dans la limite d'une durée de 3 ans, coïncide et est subordonnée au déménagement effectif de l'ensemble de l'activité de la CMA 76 située dans ces locaux vers un site tiers.

Proposition de décider le déclassement de la domanialité publique des locaux suivants : local de 200 m<sup>2</sup> du 2<sup>e</sup> étage, identifié sur le plan du document n°3, dont la CMA 76 est propriétaire, situés au 135, bd de l'Europe – 76100 ROUEN ainsi que les emplacements de parking correspondant au lot 45 du parking de l'immeuble et aux numéros 234 et 235 sis 24 rue des Murs St Yon à ROUEN.

Proposition d'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale l'ensemble de ces deux propositions précédentes dans l'hypothèse où elles seraient votées par le bureau.

*Résolution 2012-2015 / 2013-19 B.106 :*

**VOTE : LA PROPOSITION DE DESAFFECTATION DU SERVICE PUBLIC OU DE L'USAGE DIRECT DU PUBLIC DES LOCAUX SUIVANTS : LOCAL DE 200 M2 DU 2E ETAGE, IDENTIFIE SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°3, DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUES AU 135, BD DE L'EUROPE – 76100 ROUEN AINSI QUE LES EMPLACEMENTS DE PARKING CORRESPONDANT AU LOT 45 DU PARKING DU SIEGE ET AUX NUMEROS 234 ET 235 SIS 24 RUE DES MURS ST YON A ROUEN EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**LA PROPOSITION DE DECIDER LE DECLASSEMENT DE LA DOMANIALITE PUBLIQUE DES LOCAUX SUIVANTS : LOCAL DE 200 M2 DU 2E ETAGE, IDENTIFIE SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°3, DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUES AU 135, BD DE L'EUROPE – 76100 ROUEN AINSI QUE LES EMPLACEMENTS DE PARKING CORRESPONDANT AU LOT 45 DU PARKING DU SIEGE ET AUX NUMEROS 234 ET 235 SIS 24 RUE DES MURS ST YON A ROUEN EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**LA PROPOSITION D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE L'ENSEMBLE DE CES DEUX PROPOSITIONS PRECEDENTES EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point 3 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale le projet transactionnel ainsi que l'autorisation au profit du Président MOULARD de la CMA 76 de conclure une transaction avec Monsieur GUEGUEN pour le montant de quatre mille euros (4 000 euros), sous réserve du vote conforme ultérieur de l'assemblée générale convoquée à cet effet.**

*Résolution 2012-2015 / 2013-19 B.107 :*

**VOTE : LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LE PROJET TRANSACTIONNEL AINSI QUE L'AUTORISATION AU PROFIT DU PRESIDENT MOULARD DE LA CMA 76 DE CONCLURE UNE TRANSACTION AVEC MONSIEUR GUEGUEN POUR LE MONTANT DE QUATRE MILLE EUROS (4 000 EUROS), SOUS RESERVE DU VOTE CONFORME ULTERIEUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONVOQUEE A CET EFFET EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point n° 4 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'un emploi permanent de « responsable d'une unité administrative », pourvu, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.**

*Résolution 2012-2015 / 2013-19 B.108 :*

**VOTE : LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DE « RESPONSABLE D'UNE UNITE ADMINISTRATIVE », POURVU, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point n° 5 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'un emploi en situation contractuelle de CDI non statutaire de « responsable d'une unité administrative », sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.**

*Résolution 2012-2015 / 2013-19 B.109 :*

**VOTE : LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI EN SITUATION CONTRACTUELLE DE CDI NON STATUTAIRE DE « RESPONSABLE D'UNE UNITE ADMINISTRATIVE », SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point n° 6 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression de deux emplois permanents de « assistant en formalités », pourvus, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.**

*Résolution 2012-2015 /2013-19 B.110 :*

**VOTE : LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS DE « ASSISTANT EN FORMALITES », POURVU, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point n° 7 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'un emploi permanent de « chargé de développement économique », pourvu, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.**

*Résolution 2012-2015 /2013-19 B.111 :*

**VOTE : LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DE « CHARGE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE », POURVU, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point n° 8 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'un emploi permanent de « assistant administratif », pourvu, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.**

*Résolution 2012-2015 /2013-19 B.112 :*

**VOTE : LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DE « ASSISTANT ADMINISTRATIF », POURVU, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point n°9 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale le projet de grille des emplois rectifiée en conséquence.**

*Résolution 2012-2015 /2013-19 B.113 :*

**VOTE : LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LE PROJET DE GRILLE DES EMPLOIS RECTIFIEE EN CONSEQUENCE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Point n°10 : Proposition de valider le principe et de donner l'autorisation au Président MOULARD de la CMA 76 d'ouvrir une ligne de trésorerie à la hauteur de cinq cent mille euros (500 000 €), auprès d'un partenaire bancaire, aux fins de faire face à des besoins de courts termes et à condition que cette ligne de trésorerie soit apurée à la clôture de l'exercice 2013.**

*Résolution 2012-2015 /2013-19 B.114 :*

**VOTE : LA PROPOSITION DE VALIDER LE PRINCIPE ET DE DONNER L'AUTORISATION AU PRESIDENT MOULARD DE LA CMA 76 D'OUVRIR UNE LIGNE DE TRESORERIE A LA HAUTEUR DE CINQ CENT MILLE EUROS (500 000 €), AUPRES D'UN PARTENAIRE BANCAIRE, AUX FINS DE FAIRE FACE A DES BESOINS DE COURTS TERMES ET A CONDITION QUE CETTE LIGNE DE TRESORERIE SOIT APUREE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2013 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**Pascal PARRET**  
1<sup>er</sup> Secrétaire Adjoint

---

**Dominique MOULARD,**  
Président de la CMA 76.

